

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des solidarités
et de la santé

ARRETE du

11 AVR. 2022

portant composition du jury des concours externe et interne pour le recrutement
d'ingénieurs d'études sanitaires au titre de l'année 2022

Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 90-975 du 30 octobre 1990 modifié portant statut particulier du corps des ingénieurs d'études sanitaires et notamment ses articles 4 (1^{er} alinéa), 5 et 6 ;

Vu le décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 modifié relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 26 mars 2007 modifié fixant l'organisation et le programme des concours de recrutement des ingénieurs d'études sanitaires ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 17 janvier 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture des concours externe et interne pour le recrutement d'ingénieurs d'études sanitaires ;

ARRETE :

Article 1^{er}

La composition du jury des concours externe et interne pour le recrutement des ingénieurs d'études sanitaires ouverts au titre de l'année 2022 est fixée ainsi qu'il suit :

Mme MERLO Mathilde

Ingénieure du génie sanitaire, représentant le directeur général de la santé – Présidente ;

M. ABBAD ANDALOUSSI Samir

Enseignant chercheur à l'Université Paris-Est Créteil ;

Mme BAUD Stéphanie

Ingénieure en chef du génie sanitaire à l'agence régionale de santé d'Occitanie - Pôle santé environnement - RESE

M.DURAN Yannick

Ingénieur d'études sanitaires principal à l'agence régionale de santé d'Occitanie – Cellule Mutualisée Eaux ;

M. PAUX Thierry

Inspecteur des affaires sociales, représentant le chef de l'inspection générale des affaires sociales.

Mme TOLLEC Laurine

Ingénieure du génie sanitaire à l'agence régionale de santé Bretagne – Direction adjointe santé environnement

En cas d'indisponibilité de la Présidente du jury, cette fonction sera assurée par Monsieur PAUX Thierry.

Article 2

Ces concours sont classés dans le groupe 1 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

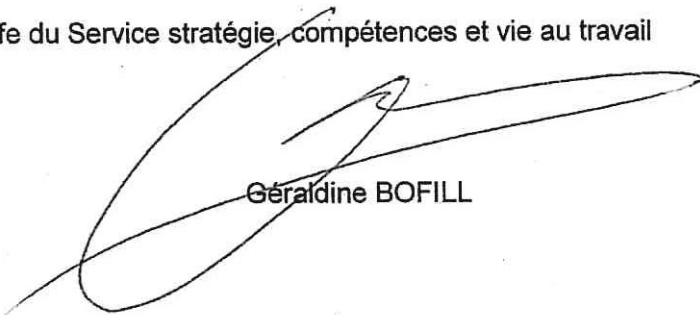
Article 3

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le

11 AVR. 2022

La Cheffe du Service stratégie, compétences et vie au travail



Géraldine BOFILL